



République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 02/10/2026

L'an 2026 et le 2 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 25/09/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noémie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : BLANDIN Jean-Yves, CARLETO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h57), COWET Vincent, GERNO Anthony, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, SARAZIN Claude

ABSENT(S) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : ANDRE Mathieu à MME HERVOT Noémie, GILLES Emmanuel à M GERNO Anthony

Absent(s) : M. RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mickaëlle PIEL

7. 2026-113 Travaux d'extension du Parc d'Activités du Val Coric Ouest - Tranche 3 - Lot n° 1 - Modification - Avenant n°3

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération 2024-005 en date du 22 février 2024, il a été notamment décidé :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La modification ou avenant n° 3 du marché porte sur le lot n°1 – Brocéliande TP – Terrassement Voirie Assainissement EP et EU pour les prestations suivantes :

- Signalisation complémentaires horizontale et verticale à la demande du CD56
- Extension de la grave bitume et du tapis d'enrobé sur la Voie Communale (rue du Patis de la Boulais)
- Autres régularisations des plus et moins

Ces travaux sont nécessaires et ayant une incidence financière comme suit :

Le secrétaire de séance

Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,

Paul RODRIGUEZ



Lot N°	Corps d'état	Montant marché initial € HT	Montant des modifications ou avenants précédent € HT	Montant modification ou avenant n°3 € HT	Nouveau Montant du marché € HT	Ecart introduit par l'avenant (en %)
1	Terrassement – Voirie	729 953.55	+ 56 103.90	+ 12 712.45	798 769.90	+ 9.42 %

Le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour engager et signer la modification – avenant n°3 au marché du lot n°1 des travaux d'extension du Parc d'Activités du Val Coric Ouest – Tranche 3
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

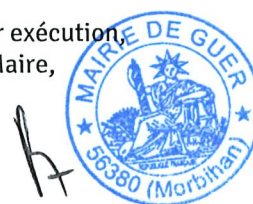
DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance



Mickaëlle PIEL

Pour exécution
Le Maire,



Paul RODRIGUEZ